



Les sanctions au collège sont elles annulables ?

Par **sinane**, le **24/10/2010** à **17:17**

Bonjour,

Mon fils a été accusé d'avoir participé à une bagarre entre camarades dans son collège. Un responsable l'a enfermé à clé à deux reprises. Pris par la panique mon fils a dû appeler au secours par la fenêtre pour qu'on lui ouvre la porte. Suite à cette bagarre il a fait l'objet d'une décision d'exclusion de 3 jours communicables pendant une année. Mes questions sont les suivantes ;

A-t-on le droit d'enfermer à clé un enfant de 12 ans seul dans une pièce ?

Comment faire pour demander l'annulation de la décision d'exclusion prise par la principale. Sachant que mon fils est le seul condamné parmi les accusés ?

Les parents devaient-ils être présents lors de la prise de la décision.

Merci pour votre aide et vos réponses